



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois d'Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

Date de Convocation : 26/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

Présents : Joël PASQUET (Maire) Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Jérôme CLIMENT, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

Absents excusés : Jean-Michel BLAITEAU qui donne procuration à Eric MARTINET
Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX
Jennifer REVELUT qui donne procuration à Marie-Line BLANCHET

Absents : Eliane HENRIOT
Evelyne BASTIDE
Jean-Ephrem MILLIASSEAU
Isabelle CHAMPION-POIRETTE

Délibération n° 2025 / 017

Objet : Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal : Affectation

M. Joël PASQUET, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **723 010.52** Euros.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de notre commune

A) Résultat de l'exercice	+	172 028,67 Euros
B) Résultats antérieurs reportés :	+	550 981,85 Euros

C) Résultats à affecter en fonctionnement :	+	723 010,52 Euros

Je vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

D) Affectation en réserve R 1068	289 681,84 Euros
Report en fonctionnement R 002	433 328,68 Euros

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, R 2311-11 et R.2311-12.

Vu le compte administratif 2024 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 30 Avril 2025,

Après avoir entendu en séance le rapport de Joël PASQUET, Maire

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante

Affectation en réserve R 1068	289 681,84 Euros
Report en fonctionnement R 002	433 328,68 Euros

et Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2025/ 017**

A Cormeray le 30 Avril 2025

Le Maire

Joël PASQUET

